

ORDONNANCE COLLECTIVE

Initier un bilan sanguin à la suite du repérage de symptômes et signes suggestifs d'un trouble neurocognitif léger ou majeur

Établissement : CISSS Lanaudière- GMF Berthier- St-Jacques : Clinique médicale l'Acadie

Numéro de l'ordonnance collective : 01

Période de validité : Aout 2025 (3 ans)

SITUATION CLINIQUE

Personne âgée de 60 ans et plus chez qui un trouble neurocognitif (TNC) léger ou majeur est soupçonné et dont les symptômes et signes ont été objectivés après :

- Une appréciation de l'état cognitif à l'aide d'outils de repérage validés;
- Une évaluation clinique.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES VISÉES

ACTIVITÉS RÉSERVÉES DE L'INFIRMIÈRE :

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.
- Effectuer le suivi infirmier des personnes présentant des problèmes de santé complexes.

PROFESSIONNELS AUTORISÉS

Les infirmières cliniciennes GMF ayant reçues la formation plan Alzheimer ; processus clinique interdisciplinaire en GMF

INDICATIONS

Aucune indication additionnelle

INTENTION OU CIBLE THÉRAPEUTIQUE

Procéder à l'analyse de laboratoires dans le but de compléter le processus de dépistage. Améliorer les délais dans la prise en charge et le début du traitement dans le cas échéant.

CONTRE-INDICATIONS

Se référer au protocole médical national n° 628013 ; **Initier un bilan sanguin à la suite du repérage de symptômes et signes suggestifs d'un trouble neurocognitif léger ou majeur** de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux publié sur le site Web au moment de l'application de cette ordonnance.

PROTOCOLE MÉDICAL

Se référer au protocole médical national n° 628013 ; **Initier un bilan sanguin à la suite du repérage de symptômes et signes suggestifs d'un trouble neurocognitif léger ou majeur** de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux publié sur le site Web au moment de l'application de cette ordonnance. Ajout Ferritine, MgSO4, phosphore, albumine.

ENSEIGNEMENT ET INTERVENTIONS PRÉVENTIVES

Assurer l'enseignement au proche-aidants sur objectifs : Maintenir qualité de vie le plus possible.

Être actif-Bien manger- Faire travailler ses méninges et ne pas s'isoler

Approche de non confrontation, diversion, ajuster les attentes, routine, diminuer le stress, demander de l'aide

LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE

Diriger la personne vers le médecin traitant :

Lorsque les symptômes et signes suggestifs d'un TNC (léger ou majeur) ont été objectivés par des outils de repérage et que les résultats sous-entendent une dysfonction cognitive, indépendamment des résultats du bilan sanguin (qu'ils soient normaux ou anormaux).

Diriger la personne vers une consultation en urgence :

En présence d'un délirium ou d'un état confusionnel aigu.

COMMUNICATION AVEC LE MÉDECIN TRAITANT

Rédaction complète de la note au dossier.

Communication par courriel pour un suivi si nécessaire vs communication directe avec le médecin si disponible.

OUTILS DE RÉFÉRENCE ET SOURCES

-Modèle O.C. Initiation_bilan_sanguin_TNC INESS

-Référence protocole de l'INESS n° 628013; Initier un bilan sanguin à la suite du repérage de symptômes et signes suggestifs d'un trouble neurocognitif léger ou majeur

IDENTIFICATION DU MÉDECIN PRESCRIPTEUR

Dr Jean Levasseur

Dre Marie-Pier Sanfaçon-Kozcan

Dr Alain Vigeant

IDENTIFICATION DU MÉDECIN RÉPONDANT

Médecin traitant si présent ou le médecin de garde au sans rendez-vous du groupe de médecine de famille (GMF)

PROCESSUS DE MISE EN VIGUEUR

1. ÉLABORATION DE LA VERSION ACTUELLE

Dre Marie-Pier Sansfaçon-Kozcan

Stéphanie Laroche inf. clinicienne

2. VALIDATION DE LA VERSION ACTUELLE

Médecins du GMF

Conseillère cadre en fonction

Commis clinique à la direction de soins infirmiers

MÉDECINS SIGNATAIRES (HORS ÉTABLISSEMENT)

Nom et prénom	Numéro de permis	Signature	Téléphone	Télécopieur
Sansfaçon-Koczan, Marie-Pier	18381		450-839-7851	
Vigeant, Alain	00081		450-839-7851	
Levasseur, Jean	87244		450-839-7851	

RÉVISION

Date d'entrée en vigueur : Aout 2022

Date de la dernière révision (si applicable) : N/A

Date prévue de la prochaine révision : Aout 2025

RÉVISION

Date d'entrée en vigueur : Aout 2022

Date de la dernière révision (si applicable) : N/A

Date prévue de la prochaine révision : Aout 2025

Signature du médecin répondant (si applicable) : Le médecin répondant est le médecin qui répond aux questions et aux demandes de précision concernant l'application ou non d'une ordonnance collective et oriente le professionnel ou la personne habilitée quant aux suites à donner relativement au suivi du patient.

Signature :

Date : 2022-09-29 .